



# Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

### Crise de la collecte sélective au Québec : Le FCQGED présente ses principales recommandations

**Montréal, le 29 mai 2018** : À la veille de la consultation élargie des parties prenantes concernant l'évolution du système de collecte sélective, annoncée la semaine dernière par la ministre de l'Environnement, Mme Isabelle Melançon, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) présente ses principales recommandations.

« Nous saluons l'actuelle démarche et nous espérons que des résultats concrets en découleront rapidement, le statu quo n'est plus une option », mentionne Sébastien LeVasseur, président de l'organisme. « Nous devons saisir l'opportunité afin d'apporter des changements majeurs à nos façons de faire afin de mettre l'emphase sur la qualité des matières que nous récupérons plutôt que sur leurs quantités », poursuit-il.

Les principaux axes de modernisation de la récupération que le FCQGED préconise sont ceux-ci :

- Amélioration du tri à la source notamment en ne mettant plus le verre dans les bacs de récupération, mais en le récupérant via une consigne (bouteilles de la SAQ), des points de dépôt volontaire ou encore via une collecte séparée ;
- Implantation de centres de conditionnement pour les matières de la collecte sélective municipale dans lesquels les centres de tri de la province ayant une certification reconnue, pourront y acheminer leurs matières ;
- Révision des mécanismes d'attribution des contrats municipaux pour la collecte, le transport et le tri des matières recyclables afin que ceux-ci reflètent les vrais coûts de ces opérations. Cela éviterait la réouverture d'entente à grands frais et assurerait une sécurité financière aux gestionnaires de centres de tri. Le règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles prévoit de toute façon le remboursement de l'ensemble de ces coûts aux municipalités ;
- Responsabilisation élargie pour les producteurs de contenants, d'imprimés ou d'emballages afin que ceux-ci soient davantage imputables des performances de notre système de récupération et non seulement les municipalités comme c'est le cas actuellement ;

- Mise sur pied d'une veille environnementale afin de voir les tendances de la production, de la récupération et du recyclage à travers le monde. Il s'agit de développer des façons de faire proactives plutôt que de toujours réagir après coup ;
- Traçabilité des matières récupérées ainsi que des impacts environnementaux de leur traitement, accessibles au public et ce, tout au long de la chaîne de mise en valeur ;
- Introduction de mesures réglementaires ou d'écofiscalité afin de développer la production locale et la consommation de biens à contenu recyclé et/ou recyclable.

« La crise de la collecte sélective à travers laquelle nous sommes actuellement, est directement reliée à la qualité des matières qui sortent de nos centres de tri », avance Mme Priscilla Gareau, vice-présidente du FCQGED. « Il faut revoir nos façons de faire. Les solutions ne résident pas toutes dans une modernisation des équipements, il faut développer des solutions en amont » poursuit-elle.

Le FCQGED souhaite également que cette consultation sur invitation d'une durée d'une journée amène le gouvernement à tenir une consultation plus vaste sur ce sujet des plus complexes. Une consultation publique qui fasse appel à la population afin d'impliquer les citoyens dans la recherche de solutions à long terme sur un enjeu dont ils sont une des pierres angulaires.

- 30 -

Source : M. Karel Ménard : (514) 396-2686 poste 701; portable (514) 647-3438